



LE MAÏS FRANÇAIS
AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE & ÉNERGÉTIQUE DE L'UE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 - 2022

SOMMAIRE

- | VARENNE AGRICOLE DE L'EAU ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- | ACCÈS À L'EAU ET STOCKAGE : UN CADRE SOUMIS À DE FORTES TENSIONS
- | GESTION DE LA SÉCHERESSE : LES LEVIERS POUR NÉGOCIER
- | COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ : PLAN D'ACTION D'IRRIGANTS DE FRANCE
- | RETOUR SUR L'ÉTÉ 2022
- | IRRIGANTS DE FRANCE : UN RÉSEAU ACTIF

VARENNE AGRICOLE DE L'EAU ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si les assises de l'eau ont principalement fait émerger comme objectifs prioritaires ceux d'économiser l'eau et de préserver les milieux, les travaux du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique ont quant à eux permis de faire émerger des solutions concrètes, permettant à l'agriculture de s'adapter et d'anticiper le changement climatique, notamment à travers une approche globale des solutions : efficacité de l'eau d'irrigation, stockage, transition des pratiques.

L'EAU : INDISPENSABLE À L'AGRICULTURE

Lancé le 28 mai 2021, le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique a été clôturé mardi 1^{er} février 2022 par Jean Castex, en présence de Julien Denormandie et de Bérengère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la biodiversité. Lors de la cérémonie de clôture, Les propos du Premier Ministre Jean

LE MOT DU PRÉSIDENT



Éric FRÉTILLÈRE

Les mois qui viennent de s'écouler ont été terribles. Un nouvel épisode de gel tardif début avril, une fréquence exceptionnelle d'orages associés à des chutes de grêle, parfois très violentes, et un été marqué par deux épisodes de chaleur intenses et une sécheresse historique. Tous ces événements viennent nous rappeler avec beaucoup de violence à quel point l'agriculture est en première ligne face au changement climatique, et à quel point l'eau est, et sera l'enjeu majeur des prochaines années. La sécurisation de l'accès à l'eau est l'une des réponses prioritaires pour assurer la sécurité alimentaire de notre pays. L'eau est au cœur de notre activité, elle nous protège du gel comme des sécheresses. Elle permet également à la profession agricole de répondre présente lors de la lutte contre les incendies, en mobilisant l'eau stockée pour prêter main forte aux pompiers. Je suis convaincu que l'irrigation et le stockage de l'eau font partie des solutions pour répondre aux enjeux des prochaines années, et assurer notre souveraineté alimentaire. Cela ne fait que renforcer ma détermination pour que les travaux du Varenne agricole de l'eau, dans lesquels Irrigants de France s'est fortement impliquée, puissent aboutir et déboucher sur l'assurance que demain les producteurs pourront avoir accès à l'eau. Les avancées ont été importantes, mais nous ne pouvons pas nous contenter de promesses. Avec la forêt et la production d'énergie décarbonnée, l'eau fait partie des premiers secteurs clés de la planification écologique. Irrigants de France restera mobilisée pour rappeler aux décideurs que les agriculteurs ont pour mission première de nourrir les populations, et que sans eau ce n'est tout simplement pas possible.

Castex ont été limpides « L'eau si elle doit être protégée, n'en reste pas moins nécessaire pour beaucoup d'utilisations, et parmi ces utilisations il y a l'usage agricole (...) il ne sera jamais possible de faire de l'agriculture sans eau. Il faut le rappeler. » Les quelques 8 mois de travaux et de réflexion, auxquels irrigants de France a activement participé, ont bien été l'occasion de préciser que si l'utilisation de l'eau doit s'articuler autour de sa gestion équilibrée entre tous les usages dont celui de la protection des milieux, il y a une nécessité absolue pour l'agriculture d'accéder à l'eau au nom de la sécurité alimentaire. L'agriculture est un intérêt à défendre et pas un usage anthropique comme les autres au nom de l'intérêt général alimentaire qu'elle garantit, et ce d'autant plus dans un contexte de guerre en Ukraine, de tensions alimentaires et de changement climatique.

DES CONCLUSIONS QUI RÉPONDENT À NOS ATTENTES

Les objectifs atteints sont ceux d'une co-construction entre les OPA ayant débouché sur un consensus, porté par l'ensemble des acteurs agricoles associés, Irrigants de France en lien



Irrigants de France veille à ce que les conclusions du Varenne dont la nécessité pour l'agriculture de pouvoir stocker l'eau et assurer ainsi la souveraineté alimentaire de la France, soient prises en compte dans les textes en discussion.

avec la FNSEA, JA, APCA et La Coopération Agricole. Le CAF Eau, réuni une vingtaine de fois au cours des 8 mois de travaux, a été l'instance de concertation et de consolidation de nos propositions. Notre vision politique de l'eau agricole qui repose sur le triptyque : gestion durable des ressources en eau, efficacité et territoires, a ainsi été portée à tous les niveaux et Éric Frétilière, lors de sa participation aux réunions de travail a rappelé les enjeux

agricoles, économiques et environnementaux de pouvoir stocker l'eau lorsque celle-ci est abondante, afin de préserver la ressource en période d'étiage. L'ensemble de nos demandes a été pris en compte et figure dans les annonces faites lors de la clôture du Varenne agricole de l'eau : la nomination par le Premier Ministre d'un Délégué interministériel sur l'eau, des lignes de financements complémentaires pour financer l'acquisition d'équipements et de matériels innovants et économiques en eau, la révision de l'instruction ministérielle de 2019 sur les PTGE afin d'en accélérer l'émergence, et la modification du décret du 23 juin 2021 sur les Volumes Prélevables hors basses eaux.

QUELLES SUITES POUR LES TRAVAUX DU VARENNE ?

L'une de nos principales demandes a été de sortir d'une vision descendante, régie par le Ministère de l'Écologie, seul à l'écriture de la réglementation eau. Nous avons défendu des travaux concertés avec les acteurs agricoles sur l'écriture de l'ensemble des prochains textes concernant l'eau agricole, et que les travaux engagés puissent être désormais suivis en interministérielle. Nous avons été entendus : à travers la nomination d'un délégué interministériel de l'eau et à travers la réintégration du mot « EAU » dans le décret d'attribution du ministre de l'Agriculture.

Le CAF eau a rencontré dès le 16 mai le Préfet Veau, délégué interministériel, chargé du suivi des travaux du Varenne Agricole. Ce premier rendez-vous, auquel a participé Éric Frétilière, Président d'Irrigants de France, nous a permis d'exprimer nos attentes prioritaires sur les suites des travaux du Varenne, d'avoir le regard du délégué interministériel de l'eau sur les différents dossiers en cours et d'instaurer le principe d'un dialogue régulier.

ACCÈS À L'EAU ET STOCKAGE : UN CADRE SOUMIS À DE FORTES TENSIONS

Irrigants de France défend depuis sa création l'idée essentielle que l'accès à l'eau passe aussi par son stockage. Ce sujet a été cette année encore au cœur des dossiers portés Éric Frétilière, que ce soit dans les débats du Varenne agricole de l'eau, dans les projets



CAF eau à Dijon

Pour illustrer les déclinaisons possibles du Varenne, le CAF Eau (FNSEA, JA, Chambres d'Agriculture de France, La Coopération Agricole et Irrigants de France) a organisé le 20 juillet la visite de la réserve de Fauverney (Côte d'Or) en présence de Frédéric Veau, Délégué interministériel de l'eau, et de Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. Cette réserve multi usage de 220 000 m³ récupère les eaux pluviales d'une zone d'activités économiques de 54 ha et contribue à la fois à l'irrigation de 8 exploitations agricoles, au soutien d'étiage pour le cours d'eau à proximité (50 000 m³) et à la prévention des inondations. Eric Frétilière, Président d'Irrigants de France, a souligné combien il est primordial et urgent dans le contexte de sécheresses et de canicules récurrentes, de pouvoir reproduire de tels projets partout en France.

de textes réglementaires ou par des actions juridiques.

DÉPÔT D'UN RECOURS GRACIEUX CONTRE L'ARRÊTÉ PLAN D'EAU

En mars 2020, Irrigants de France a découvert un projet d'arrêté fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, pour lequel aucune discussion n'avait été au préalable engagée avec le Ministère de l'Environnement. La portée de ce texte a été rapidement identifiée et nous avons fait part de nos points d'inquiétude et de désaccords dans le cadre de la consultation publique. Le texte finalement publié plus d'un an après, le 15 août 2021, a introduit 2 nouvelles interdictions extrêmement préjudiciables pour les irrigants : l'interdiction d'implantation de retenues en zone humide hors intérêt général majeur, et l'interdiction de leur remplissage du 1^{er} novembre au 31 mars. Ainsi malgré les différentes contributions d'Irrigants de France, de l'APCA et des Chambres d'Agriculture, la synthèse des commentaires ne comprend aucun élément issu des acteurs agricoles.

Plusieurs points de légalité étant non respectés, les conséquences de la mise en application de ce texte étant graves, un recours gracieux a été déposé en main propre le 15 octobre 2021 porté par l'AGPM-Irrigants de France, la FNSEA, la Coopération Agricole et les JA. Suite à ce recours, les échanges avec le Ministère de l'Environnement restent ponctuels et informels, celui-ci restant convaincu que le texte n'induit pas de réelles difficultés sur le terrain. Une suite est d'ores et déjà identifiée pour que l'action puisse porter ses fruits, et limiter au maximum les conséquences de la mise en application de l'arrêté.

DÉCRET SUR LES VOLUMES HORS PÉRIODES DE BASSES EAUX : UNE ÉCRITURE QUI REPREND TOUTES NOS DEMANDES

Les travaux du Varenne agricole de l'eau ont entre autres abouti aux deux propositions suivantes : mobiliser les ressources en eau lorsque celles-ci sont abondantes pour la stocker et l'utiliser lorsque les cultures en ont besoin et renforcer le rôle du préfet. La plus grande partie de nos propositions a été prise en compte en amont de la mise en consultation publique du texte. La note avec les éléments de langage rédigée par Irrigants de France a été envoyée au réseau pour une contribution des irrigants cohérente, en lien avec les négociations engagées au niveau national, afin notamment qu'un article portant sur les OUGC soit retiré. Le décret, publié le 30 juillet, a répondu à nos attentes, et est conforme aux demandes formulées par les irrigants lors de la consultation publique. Nous devons désormais être vigilants vis-à-vis de l'écriture de l'instruction, prévue avant fin 2022, afin de s'assurer que celle-ci reste conforme à l'esprit du décret.

FAIRE ENFIN SORTIR LES PROJETS DE TERRITOIRE EN RÉAFFIRMANT LE RÔLE DU PRÉFET

Au regard des différents échanges consacrés aux projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dans le cadre du Varenne agricole de l'eau, il a semblé indispensable à Irrigants

Condamnation des saccages des stockages d'eau par Irrigants de France

Les derniers mois ont été ponctués par plusieurs actions de saccages de réserves d'eau par des collectifs dont le principal est « Bassines Non Merci ». En novembre 2021, une manifestation s'était terminée par la destruction d'une retenue à Cramchaban, en Charente-Maritime. A cette occasion, Irrigants de France, lors d'un communiqué de presse commun avec la FNSEA, les JA, et l'APCA avait condamné cet acte, apportant son soutien aux forces de l'ordre blessées lors des affrontements, exprimant sa solidarité aux agriculteurs touchés, et appelant avec force à ce que les pouvoirs publics engagent toutes les démarches pour que la justice puisse condamner les auteurs de ces saccages. Ces actes se sont répétés début août 2022 sur deux réserves de Vendée. Les ministres de l'Environnement, Christophe Béchu, et de l'Agriculture, Marc Fesneau, ont conjointement « condamné ces faits de vandalisme », et demandé le renforcement de la surveillance autour des réserves du secteur. Irrigants de France continuera à qualifier d'intolérable toute action consistant à saccager des biens privés et à ôter l'outil de travail, et à condamner tous ceux qui se moquent des lois et des forces publiques.

de France d'apporter la vision des acteurs du monde agricole et des filières. En effet, un certain nombre de points ont fait apparaître des divergences d'appréciation qui empêchent d'apporter des solutions pour accélérer les PTGE. Nous avons ainsi demandé à ce que l'instruction ministérielle de 2019 sur les PTGE soit réécrite afin de répondre à la nécessité de mobiliser les ressources en eau présentes sur les territoires dans un contexte de changement climatique et de bouleversements alimentaires. Nous avons ainsi obtenu la révision de cette instruction. L'objectif est de consolider et améliorer la mise en place des PTGE et renforcer, par voie réglementaire, le rôle du Préfet de département afin d'améliorer les modalités de concertation, le calendrier et la prise de décisions nécessaires. Les travaux autour de ce texte sont prévus pour le dernier trimestre 2022, et Irrigants de France défendra l'ensemble des points pour une émergence solide des projets de territoire.

GESTION DE LA SÉCHERESSE : LES LEVIERS POUR NÉGOCIER

Le dispositif de gestion de la sécheresse repose sur différents textes dont il convient de bien comprendre l'articulation. Afin de négocier le contenu des mesures de restriction, irrigants de France a mis à disposition de ses adhérents tous les éléments utiles pour participer et négocier localement le contenu des mesures de restriction.

UN DISPOSITIF QUI ÉVOLUE...

Le dispositif de gestion de crise de la sécheresse s'inscrit dans la gestion équilibrée de la ressource en eau relevant de l'article L. 211 – 1 du code de l'environnement. Le décret du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse modifie les articles R. 211 – 66 et suivants du code de l'environnement et rend obligatoire ce qui n'était alors que facultatif. Ainsi les arrêtés d'orientations et les arrêtés préfectoraux de restriction temporaire des usages de l'eau deviennent désormais obligatoires.

... ET LAISSE MOINS DE PLACE À LA CONCERTATION

L'arrêté d'orientation de bassin pris par le Préfet Coordonnateur de Bassin fixe les orientations à l'avance, prépare les mesures à prendre, désigne les zones d'alerte. Or le décret du 23 juin 2021 ne précise rien sur la nécessité d'un échange avec les acteurs agricoles et globalement ne



En 2022, une sécheresse des sols jamais enregistrée en France jusqu'à présent.



Les PTGE doivent pouvoir débloquer les projets de réserves dans les territoires qui en ont besoin. Irrigants de France se mobilise pour que ces projets voient le jour.

précise rien sur la concertation avec l'ensemble des usagers. Ainsi dans bon nombre de cas, l'arrêté d'orientation a imposé une gestion nouvelle de la sécheresse, découverte a posteriori dans le cadre des négociations des comités ressources en eau.

D'OÙ L'IMPORTANCE D'AVOIR LES CLÉS DE NÉGOCIATION

Le nouveau dispositif montre la volonté de l'Etat d'avoir une « harmonisation » des mesures, ce qui signifie moins de liberté laissée au niveau local lors des négociations sur le contenu des arrêtés de restriction des usages de l'eau. Irrigants de France a ainsi rédigé des guides de négociation, rappelant qu'il est indispensable de participer aux réunions préalables à l'élaboration des textes concernant les mesures de restriction des usages. Certes, la marge de manœuvre est très mince mais elle existe. Devant la complexité du droit et l'exigence des enjeux, une formation de 3 heures, pilotée par Carole Zakine, juriste en droit de l'environnement, a été ouverte le 4 février à l'ensemble des organisations adhérentes à Irrigants de France. L'occasion de compléter les notes écrites et de répondre à toutes les questions des adhérents d'Irrigants de France.

COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ : PLAN D'ACTION D'IRRIGANTS DE FRANCE

En l'espace de quelques mois, le coût de l'énergie s'est envolé. Dans un contexte de la reprise d'activité post covid, avec une demande forte en énergie et alors même que les centrales nucléaires françaises ne sont pas à leur niveau de production optimal, les prix ont flambé, provoquant des vives inquiétudes dans les chaînes de production. La guerre en Ukraine en créant de nouvelles incertitudes sur l'accès au gaz russe a accentué une situation déjà extrêmement tendue.

UN MÉCANISME DE L'ARENH DÉPASSÉ EN 2021-2022

Le dispositif dit ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique), permet à chaque consommateur de disposer d'un certain volume d'électricité à un prix fixé par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Les

droits ARENH sont calculés sur les périodes dites creuses, soit en majeure partie sur les mois de Juillet et Août. Ce dispositif est donc très favorable aux irrigants qui souscrivent à ce type d'offres (quel que soit le fournisseur). Or le mécanisme de l'ARENH entraîne chaque année une révision du prix de revente au client final. En 2021, compte tenu du contexte mondial tendu sur les prix du gaz, les cours de l'électricité connaissent de fortes tendances haussières, notamment depuis fin juillet-début août 2021. Ainsi, les prix du marché, habituellement situés entre 40 et 60 €/MWh, évoluent à hauteur de 176 et 235 €/MWh le 2 et le 16 décembre 2021, période de rachat pour la fourniture 2022. La couverture des volumes manquants s'est donc faite à des niveaux de prix très élevés.

UNE ENQUÊTE POUR ESTIMER LES ENJEUX

Que ce soit pour les irrigants ayant renouvelé leurs contrats en 2021, ou pour ceux qui ont vu leur demande de volume ARENH écartée, les prix de l'électricité devraient flamber en 2022. Il est très complexe de disposer de chiffres précis, c'est pourquoi le Conseil d'Administration d'Irrigants de France a souhaité faire un état des lieux de la situation à travers une enquête menée auprès des irrigants. ASA France ayant également décidé d'effectuer ce travail, les deux structures se sont associées et ont lancé une enquête commune au sein de leurs réseaux respectifs.

UN PLAN D'ACTION POUR LES PROCHAIN MOIS

Suite aux recommandations du Conseil d'Administration, un travail a été amorcé par Arvalis pour une remise à jour du calcul de coût de production d'un mètre cube d'eau selon différentes hypothèses (type de ressource/matériel). Les données issues de l'enquête permettront de mettre à jour certaines des données économiques nécessaires dans le cadre de l'actualisation des calculs. Le Conseil d'administration a également retenu un suivi sur les prix et les positionnements pour 2023. Tous ces éléments permettront d'avoir un support pour étudier la situation et alerter les pouvoirs publics sur les dangers que représente la hausse de l'électricité pour la rentabilité des filières irriguées.

RETOUR SUR L'ÉTÉ 2022

L'ÉTÉ LE PLUS SEC JAMAIS ENREGISTRÉ

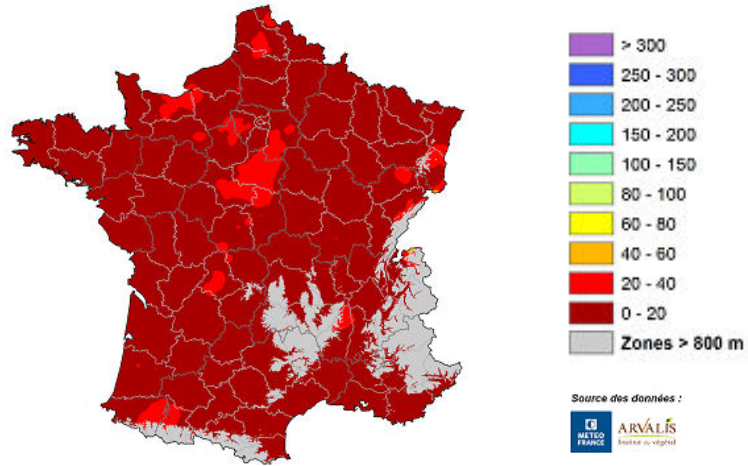
La France a fait face à deux épisodes de sécheresse et de chaleur intenses : une première vague du 15 au 19 juin, et une seconde vague du 12 au 25 juillet avec des températures qui ont dépassé par endroits 40 °C sur la façade atlantique. Juillet 2022 est le mois de juillet le plus sec en France sur la période 1959-2022 à l'échelle nationale, et toutes les régions ont été touchées. La pluviométrie a été nettement déficitaire sur tout le pays, généralement de plus de 80 %, voire très souvent de plus de 90 %. Conséquence : les sols se sont nettement asséchés et à partir de mi-juillet, cette sécheresse des sols est la plus sévère jamais enregistrée en France. De plus, progressivement les agriculteurs français ont été soumis à des arrêts des prélèvements pour l'irrigation, et à la date du 22 août, tous les départements français ont mis en œuvre des mesures de restrictions des usages de l'eau.

IRRIGANTS DE FRANCE PRÉSENTE SUR TOUS LES FRONTS MÉDIATIQUES

Dans ce contexte, Eric Frétilière s'est déplacé sur différents plateaux TV (LCI, BFM), sans



Eric Frétilière, Président d'Irrigants de France en direct sur le Plateau de BFM TV.



Cumul de précipitation (mm) du 1^{er} au 31 juillet 2022.

oublier plusieurs interviews pour les radios et la presse écrite agricole ou généraliste (Le Figaro). A chaque fois, un message clair. Le stockage de l'eau s'avère aujourd'hui indispensable pour s'adapter aux évolutions du climat et répondre aux nombreux besoins : hygiène, eau potable,

équilibre des milieux, biodiversité, paysages et loisirs et bien sûr irrigation. Eric Frétilière a rappelé qu'il n'y a pas de solution universelle en matière de stockage : les infrastructures doivent être raisonnées à l'échelle du territoire et être adaptées aux enjeux locaux.

Programme radio « De l'eau pour nos terres – La minute Info »

Le programme radio De l'eau pour nos terres – La minute Info, a été conçu par IRRIGANTS de France et la FNPSMS (avec leurs partenaires : Andhar-Draineurs de France et Intercéales) afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau. Six chroniques ont été proposées à 1 000 radios françaises invitées à diffuser le programme entre le 27 juin et le 26 août. Les résultats de cette action sont désormais connus : 164 radios (332 fréquences), dont l'antenne nationale BFM, ont confirmé la diffusion de ce programme. Avec un taux de retour de plus de 16% (pour une moyenne de 8 à 13% pour ce type d'actions) ce sont 16 939 chroniques qui ont été relayées, une ou souvent plusieurs fois (31 583 spots diffusés au total), pour une audience estimée à presque 3,5 millions d'auditeurs quotidiens. Pour écouter ces chroniques : <https://soundcloud.com/de-l-eau-pour-nos-terres>

IRRIGANTS DE FRANCE : UN RESEAU ACTIF

EN FRANCE

Le réseau IRRIGANTS de France s'élargit progressivement, et a ainsi accueilli en son sein les départements de la Côte d'Or, de l'Indre et Loir, du Jura, et les 4 départements Breton à travers l'adhésion de Breizh Irrigation. La filière Pomme Poire (ANPP) a aussi rejoint Irrigants de France. Il faut également retenir



Adhésion croisée entre Irrigants de France et l'AIMRF.

la signature d'une adhésion croisée entre Irrigants de France et l'AIMRF lors du Salon de l'Agriculture 2022.



Déplacement du Conseil d'Administration d'Irrigants de France à Riscle (Gers).

En 2021-2022, après 2 années fortement perturbées par la situation sanitaire, IRRIGANTS de France a pu participer aux Assemblées Générales de ses adhérents, et ainsi à maintenir le lien avec les différents départements. Ces rendez-vous restent une bonne occasion pour faire le point sur les situations locales et pour mettre en lumière la portée des actions

nationales. Le Conseil d'Administration du 7 septembre 2022 s'est également déplacé sur la ferme expérimentale de Vivadour à Riscle. La visite de la ferme a permis d'avoir un tour d'horizon des différentes innovations en lien avec l'irrigation et la production d'électricité.

ET EN EUROPE

Si les limitations à la circulation depuis 2 ans, ont contraint Irrigants d'Europe à annuler ses projets de conférence à Bruxelles, l'association qui réunit la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal a néanmoins continué à rédiger ses « position papers » sur les différents dossiers touchant à l'accès à l'eau, et à les transmettre aux principaux décideurs européens. Des contacts sont également en cours avec plusieurs pays du Sud (Chypre, Malte et la Grèce), mais également avec l'Allemagne, les Pays Bas et la Roumanie. L'ouverture à ces différents pays est un point essentiel pour étendre notre sphère d'influence, et renforcer nos actions politiques européennes.